

Prise de position

Initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques à titre prophylactique »

La fial rejette l'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques à titre prophylactique ».

Ceci au nom des principales considérations suivantes :

- La fial est favorable à une agriculture produisant de manière durable et répondant aux besoins des consommateurs ; en particulier, elle soutient l'endiguement du recours aux antibiotiques dans l'élevage du bétail ainsi qu'un usage de produits phytosanitaires limité aux quantités strictement nécessaires.
- Les exigences de cette initiative qui vise à atteindre ses buts par une interdiction générale ainsi que par des conditions radicales à l'octroi des paiements directs sont clairement excessives.
- La mise en œuvre de l'initiative affaiblirait la production indigène, ferait grimper les prix et, finalement, augmenter les importations. Or la production à l'étranger est souvent moins respectueuse des animaux qu'en Suisse et le nombre de contestations en raison de résidus de pesticides est jusqu'à 30 fois plus élevé pour les denrées alimentaires importées que pour celles produites en Suisse. Il en résulterait une situation opposée à ce que souhaite l'initiative.
- La communication en périphérie de l'initiative diffuse de manière injustifiée une mauvaise image de la qualité de l'eau en Suisse, alors que celle-ci est excellente en comparaison internationale.
- Aujourd'hui déjà, la branche aussi bien que les autorités prennent au sérieux les enjeux pointés par l'initiative et œuvrent en vue d'améliorations dans les trois directions proposées par celle-ci. On peut citer le Plan d'action national « Produit phytosanitaires », la « Stratégie nationale antibiorésistance », le « Plan d'action pour la biodiversité », la « Stratégie pour l'approvisionnement de la Suisse en fourrage durable » et les mesures prévues dans le cadre de la Politique agricole 22+.

Contexte :

L'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques à titre prophylactique » (Initiative sur l'eau potable) exige que soient soutenues par les paiements directs uniquement les exploitations agricoles qui

- n'utilisent pas de produits phytosanitaires (ni même biologiques),
- pratiquent l'élevage sans faire usage d'antibiotiques à titre prophylactique et
- restreignent la taille de leurs cheptels à ce qu'elles peuvent nourrir sans importer du fourrage.

Position du Conseil fédéral :

En date du 15 juin 2018, le Conseil fédéral s'est exprimé contre l'Initiative sur l'eau potable. Dans son argumentation, il objecte que l'initiative aurait des conséquences néfastes à large échelle sur l'agriculture et la sécurité alimentaire helvétiques. Mais elle exprime des préoccupations justifiées auxquelles on s'efforce déjà de répondre à l'aide des mesures actuelles de politique agricole. C'est pourquoi le Conseil fédéral souhaite renforcer et compléter les activités existantes par une stratégie de mesures dans le cadre de la Politique agricole à partir de 2022. Cette stratégie vise à réduire les risques inhérents à l'usage de moyens auxiliaires dans l'agriculture sans trop restreindre la production. Le Conseil fédéral a renoncé à proposer un contre-projet direct.

Évaluation générale :

Les produits phytosanitaires et les antibiotiques, en particulier, ont régulièrement fait les gros titres des journaux ces dernières années ; ces thématiques doivent être prises au sérieux. Sur ces points, les consommateurs ont des attentes justifiées à l'égard de l'agriculture et de l'ensemble de la chaîne de valorisation. Cependant, dans tous les domaines concernés, on a déjà, sur base volontaire, réalisé des progrès ces dernières années ou est en train de le faire, raison pour laquelle l'initiative est superflue à l'heure actuelle. Par ailleurs, cette dernière s'avère – nonobstant ses attentes correctes sur le fond – extrême et son adoption signifierait un grand chambardement de l'agriculture suisse actuelle. Si les paiements directs étaient supprimés, les exploitations concernées seraient moins rentables, contraintes soit de mettre un terme à leurs activités, soit d'intensifier leur production. Ce faisant, l'initiative aurait dans la pratique des effets exactement contraires aux objectifs qu'elle poursuit.

Interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires :

Selon le libellé de l'initiative, l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires (PPH) vise deux objectifs : garantir une eau potable de qualité et des aliments sains.

La Confédération s'attaque déjà actuellement à la problématique de l'utilisation de produits phytosanitaires avec son Plan d'action « Produits phytosanitaires ». Les trois objectifs suivants y sont définis : « Protection des cultures », « Protection de l'être humain » et « Protection de l'environnement ». Ce plan d'action a été définitivement entériné en automne 2017. Par ailleurs, la PA 22+ intègre aussi cette thématique. Dans le cadre de la PA 22+, les prescriptions relatives à l'emploi de PPH seront durcies de manière ciblée afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Selon Eawag, l'Institut de recherche sur l'eau de l'ÉPFZ, la qualité de l'eau potable est bonne (publié en ligne le 28.12.2017 sous <https://www.nzz.ch/panorama/das-privileg-des-hahnenburgers-soll-die-schweiz-nicht-preisgeben-ld.1335780>). Les résidus dans l'eau potable ne posent guère de problèmes. Il n'est nécessaire d'agir que pour les petits et moyens cours d'eau dont certains présentent des concentrations de produits phytosanitaires trop élevées. Mais le Plan d'action national « Produits phytosanitaires » s'attaque justement à ces problèmes en cherchant à réduire de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires et en promouvant des alternatives à la protection chimique des plantes.

L'initiative vise tous les pesticides, aussi bien les synthétiques que ceux d'origine naturelle. Elle inclut donc également les produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture biologique. De ce fait, elle limiterait massivement la culture vivrière en Suisse, peu importe qu'il s'agisse d'une production souscrivant aux PER ou d'une production biologique. Il ne serait plus question de songer encore à une agriculture sous sa forme

actuelle, y c. la production biologique. Renoncer à tout produit phytosanitaire diminuerait les rendements en moyenne de 20 à 40 pour cent. Les années aux conditions climatiques défavorables – en particulier en cas de forte hygrométrie –, les pertes de récolte pourraient s'avérer encore plus grandes. Ceci étranglerait l'offre, entraînant des hausses de prix. En outre, des rendements par surface plus bas conduiraient à une augmentation de l'importation de produits végétaux. Ceci alors que ce sont justement les produits d'importation qui font souvent l'objet de contestations en raison de résidus de pesticides. Tandis que les produits suisses ne sont pointés que dans 1 à 2 pour cent des cas lors de contrôles par les autorités, cette quote-part est quelque 30 fois plus élevée pour les produits importés (ainsi, les denrées alimentaires en provenance d'Asie sont contestées dans 30 pour cent des cas). De la sorte, l'initiative aurait pour résultat l'exact opposé de ce qu'elle vise à réaliser.

Pas de recours aux antibiotiques à titre prophylactique

Sur ce front également, la Confédération et la branche sont actifs depuis un certain temps. Le Conseil fédéral a adopté en date du 18 novembre 2015 la Stratégie antibiorésistance (StAR) dans le cadre des priorités de la politique sanitaire « Santé 2020 ». L'objectif principal est de maintenir à long terme l'efficacité des antibiotiques pour l'être humain et l'animal. Pour ce faire, on adopte l'approche intégrative « one health ». Cette approche tient compte du fait qu'il est nécessaire d'aborder l'utilisation d'antibiotiques aussi bien en médecine humaine que vétérinaire, car la santé de l'être humain et de l'animal, de même que la préservation de l'environnement, sont étroitement liés et s'influencent réciproquement. Dans la médecine vétérinaire, les chiffres de la commercialisation d'antibiotiques montrent que leur usage est en recul continu.

Depuis 2008, l'usage d'antibiotiques dans l'agriculture a reculé de 45 pour cent. Durant la seule période allant de 2015 à 2016, cette diminution a été de 9 pour cent, et de 25 pour cent concernant l'utilisation de ce que l'on nomme les antibiotiques critiques (antibiotiques importants pour la médecine humaine) dans la médecine vétérinaire. De plus, les dispositions légales de l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires ont été durcies en 2016. Depuis lors, les vétérinaires ne sont plus autorisés à remettre pour stockage des antibiotiques critiques, ni des antibiotiques destinés à un usage prophylactique.

Pour 2019, la Confédération prévoit de recenser dans une banque de données les antibiotiques utilisés dans la médecine vétérinaire. Ainsi, l'utilisation des antibiotiques dans l'agriculture sera totalement transparente et l'on pourra identifier les exploitations qui en font un usage intense.

Mais la branche a aussi initié de son propre chef de nombreux projets en vue d'améliorer la santé animale et de réduire l'utilisation d'antibiotiques. En font partie la mise en place du Service sanitaire veaux suisse, de SuisSano dans le secteur porcin et des projets en vue de réduire les cas de mammite dans l'élevage de vaches laitières.

Lorsque c'est nécessaire du point de vue vétérinaire, il doit être possible de traiter les animaux aussi avec des antibiotiques. Si l'on interdisait l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique, ce qui, aujourd'hui déjà, n'est admis que sur prescription du vétérinaire, il faudrait accepter des risques de maladie plus élevés de même qu'une plus grande souffrance animale, ce qui entrerait en totale contradiction avec l'idée de protection animale. Le traitement aux antibiotiques ne serait admis plus qu'à titre thérapeutique, soit lorsque la maladie est déclarée. Ceci est susceptible, dans certaines circonstances, d'aboutir à une consommation accrue d'antibiotiques (cf. le Message relatif à l'initiative populaire « pour une eau potable propre et une alimentation saine – pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et d'antibiotiques à titre prophylactique » du 14.12. 2018, p. 17).

Fourrage pour les animaux d'élevage uniquement à l'aide du produit de l'exploitation

Aujourd'hui déjà, 85 % du fourrage destiné aux animaux d'élevage est d'origine suisse (80 % de ce fourrage est du fourrage grossier tel que l'herbe ou le maïs qui provient presque exclusivement de Suisse). La consommation d'aliments concentrés dans l'agriculture suisse, totalisant 1,5 mio. de tonnes par an, est approximativement stable depuis 1990. Toutefois, la production indigène de céréales fourragères a fortement baissé, car les surfaces destinées à cette production ont diminué de quelque 40'000 ha par manque de rentabilité. En compensation, on importe davantage, ce que la branche a toutefois reconnu, et veut contrer. Elle a accéléré l'élaboration d'une stratégie visant à accroître à nouveau la culture de céréales fourragères en Suisse.

Mais il n'est pas non plus judicieux de se focaliser unilatéralement et de manière générale sur le fourrage propre à l'exploitation. Certes, s'agissant des animaux d'élevage qui se nourrissent de fourrage grossier, tels que vaches et moutons, il convient de recourir autant que possible au fourrage local de l'exploitation. Cependant, pour l'engraissement de porcs ou de poulets ou pour l'ovoproduction, ceci n'est possible en aucune manière. Le degré d'auto-provisionnement en protéagineux est de 10 % et ne peut pas être accru de manière significative pour des raisons climatiques. L'initiative exclurait ainsi des paiements directs la grande majorité des exploitations s'agissant des animaux non-ruminants. Elle affaiblirait ainsi la production suisse respectueuse des animaux, favorisant l'importation depuis des pays où le niveau du bien-être animal est plus bas. Dans ce cas également, l'initiative engendrerait le contraire de ce qu'elle vise à réaliser.

Par ailleurs, nombre de fourrages utilisés dans l'agriculture sont également des sous-produits de l'industrie alimentaire, comme le son issu de la minoterie, les épluchures de betteraves issues de la production sucrière, le gruau et le tourteau produits par l'extraction d'huiles végétales, le petit lait résultant de la fabrication fromagère ou encore la drêche issue du brassage. L'initiative exclurait la transformation de ces sous-produits en fourrage, conduisant de fait à brûler dans des installations à biogaz du fourrage précieux, ce qui est absurde d'un point de vue écologique.

Approuvé par le Comité de la fial, en mars 2019.

fial

La Fédération des industries alimentaires suisses est l'organe représentant les 14 associations sectorielles des producteurs industriels suisses de denrées alimentaires. La fial poursuit l'objectif de sauvegarder les intérêts économiques et de politique économique communs des secteurs affiliés et de leurs entreprises membres. Les quelque 200 entreprises membres des associations sectorielles de la fial emploient environ 35'000 personnes au sein des secteurs affiliés. Elles versent un salaire brut de près de 3 mia. de francs par an et réalisent un chiffre d'affaires d'environ 18 mia. de francs, dont plus de 3 mia. de francs à l'exportation. Les entreprises membres de la fial transforment en produits alimentaires de qualité plus de la moitié du lait, de la viande et de la farine suisses, plus de la moitié du sucre consommé en Suisse. À cela s'ajoute la transformation de matières premières étrangères en produits tels que le chocolat suisse et les produits caféiers.